

**S**ur la base de la méthodologie générale présentée dans la fiche N° 6, plusieurs variantes sont envisageables. Celle présentée ci-dessous n'enclenche pas immédiatement un processus d'état des lieux exhaustif; elle le fait précéder d'une phase de récolte des représentations des acteurs en y impliquant les membres du Conseil de Participation. On peut distinguer six étapes à cette démarche:

1. Présentation à l'ensemble des membres du Conseil de Participation du travail d'enquête qui va leur être demandé. Pour chaque délégation, ce travail consiste à faire identifier par ses mandants trois points forts de la situation actuelle de l'école (ce qui marche bien) et trois points faibles (ce qui marche moins bien, ce qui pose problème). Ces éléments forts et faibles seront repérés dans les trois champs suivants:

- le champ relationnel (le "vivre ensemble")
- le champ éducatif et pédagogique
- le champ organisationnel: la gestion des moyens (l'aménagement des ressources et des contraintes)

Selon des modalités techniques à convenir, chaque délégation consulte un maximum de ses mandants de manière à obtenir des réponses les plus représentatives possible.

Chaque délégation réalise une synthèse des réponses de façon à présenter au Conseil de Participation neuf points forts et neuf points faibles.

2. Mise en commun pour chacun des trois champs de l'ensemble des points forts. Ceux-ci sont catégorisés de manière à disposer d'une vue structurée de la situation.

Ces points forts sont inscrits dans le projet d'établissement comme autant d'actions à maintenir, à confirmer, à consolider, voire à développer.

Avant cette inscription, on s'assurera de la cohérence des actions retenues avec les projets éducatif et pédagogique.

3. Mise en commun pour chacun des trois champs de l'ensemble des points faibles. Ceux-ci sont également catégorisés (regroupés par thèmes) pour pouvoir sérier les problèmes.

Une mise en relation des problèmes apparus avec les projets éducatif et pédagogique (s'ils sont déjà formulés) permet de déterminer la direction générale des solutions à trouver.

Le Conseil de Participation choisit les points à traiter en priorité en fonction de critères d'urgence et/ou d'importance.

Les domaines retenus sont approfondis par un recueil d'informations supplémentaires (voir fiche N° 10 "Etat des lieux"), par une identification des causes potentielles, des effets observés. On procède à un inventaire des ressources et des contraintes relatives aux problèmes analysés et aux solutions envisagées.

Les points non retenus par le Conseil ne sont pas oubliés mais mis temporairement en attente.

4. En fonction de l'analyse effectuée, des projets d'actions sont proposés à l'inscription dans le projet d'établissement. Ils se traduiront en actions concrètes dont l'inscription définitive dépendra de l'identification des ressources suffisantes pour les réaliser. Parmi celles-ci, il s'agira de vérifier les investissements que chaque délégation et ses mandants seront prêts à consentir pour traduire dans la réalité ces projets d'actions.

Les actions finalement décidées dans les différents champs seront planifiées.

5. Les actions sont réalisées. Les ajustements nécessaires sont effectués.

6. Une phase d'évaluation est menée de manière à comparer les effets attendus et les effets produits. Les régulations nécessaires sont mises en œuvre.

**L**a démarche décrite ci-dessus comporte - comme toute autre - des avantages et des inconvénients. Un état des lieux exhaustif présente l'avantage de couvrir plus largement la situation de l'établissement. Partir des représentations des acteurs comporte le risque d'oublier certaines dimensions. Ce risque est partiellement réduit si le nombre d'acteurs impliqués est important. Il demeure néanmoins que des effets de "culture d'école" peuvent jouer: certains aspects de la vie scolaire peuvent être occultés parce qu'ils ne font traditionnellement pas partie du "champ de vision" habituel des acteurs. A l'inverse, adopter un point de départ inscrit dans les perceptions positives et négatives a le mérite de construire sur la base du vécu des acteurs. Chacun soupèsera les avantages et inconvénients de la structuration retenue.

Le schéma ci-dessous résume la démarche suggérée dans cette fiche.

